

CAP 2022

Services publics en danger !

Un nouveau grand chantier du gouvernement s'est ouvert le 13 octobre. Sous un vernis de concertation géante se prépare un nouveau « chamboule tout » du service public. Missions, organisation territoriale, gestion, ressources humaines... tout est sur la table. Après la révision générale des politiques publiques RGPP, puis la modernisation de l'action publique MAP, désormais l'acronyme est CAP22 pour comité d'action publique 2022, comité qui pilotera la transformation des services publics voulue par l'exécutif.

C'est par une annonce du Premier ministre, Edouard Philippe, le 13 octobre que le gouvernement a lancé le programme dénommé « Action publique 2022 ». Il sera piloté par un comité composé d'experts et de personnalités qui, pour une large part, ont accompagné l'accession au pouvoir et rédigé le programme d'Emmanuel Macron. Autant le souligner d'emblée, la liste de ces experts et personnalités n'augurent pas d'une démarche de défense du service public et de ses agents. Anciens énarques, économistes, élus, banquier, patrons, contrôleurs des armées, animateurs de think-tanks, etc. tous participent de l'application des politiques libérales de contraction des dépenses publiques... la liste est consultable sur le site gouvernement.fr. Aucun responsable de services publics, d'association d'usagers, de spécialistes de l'environnement, des transports pas plus que de syndicalistes n'a été convié à y participer. Nul doute que ce comité s'installe pour amplifier et poursuivre les politiques de privatisation et de suppression d'emploi annoncées lors de la campagne électorale.

ORGANISER LA PURGE...

Gérald Darmanin est chargé de préparer et suivre les travaux qui consisteront à :

- améliorer la qualité des services publics

- offrir un environnement de travail modernisé.
- maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens. L'engagement est de réduire de trois points la part de dépenses publiques dans le PIB d'ici à 2022 afin de maîtriser la dette publique.

C'est évidemment ce dernier objectif qui guidera l'action, les deux premiers ne servant qu'à justifier cette nouvelle politique d'austérité budgétaire. Car baisser de trois points la part des dépenses publiques, soit passer de 57 % à 54 %, représente un montant d'environ 60 à 80 milliards d'euros. Pour ce faire la feuille de route du Premier ministre est sans ambiguïté quant à l'orientation qui doit être prise par chacun des ministères : « le comité pourra notamment proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. L'objectif étant de proposer des réformes structurelles et de transformation à l'horizon 2022 pour faire des économies significatives et durables sur l'ensemble du champ des administrations publiques »

Les transferts et abandon de missions permettront la ventilation des 120 000 suppressions de postes

Il s'agira donc de faire le tri entre les missions à conserver au sein de l'État et les autres et de définir le nombre d'agents sollicités pour chaque mission, c'est-à-dire répartir les 50 000 suppressions de postes prévues au sein de l'État d'ici à 2022 (70 000 autres étant également planifiées dans les autres versants).

Des plans de transformation ministériels seront présentés en Conseil des ministres à l'été 2018 après avoir été soumis par chaque ministre au Premier ministre et au président de la République « pour arbitrage ».

Ils seront élaborés dans chaque ministère en s'appuyant sur les travaux menés avant la fin du premier trimestre 2018 dans le cadre du comité « Action publique 2022 » (« CAP 22 »), du « Forum de l'action publique » ouvert aux agents et aux usagers de novembre 2017 à fin janvier 2018, et de cinq chantiers transversaux de transformation.

... DANS CHAQUE MINISTÈRE

Dès maintenant, à partir de sa feuille de route, chaque ministre doit proposer une contribution initiale synthétique traitant quatre points spécifiques : le périmètre souhaitable des politiques publiques dans chacun des ministères, le niveau de portage le plus pertinent pour chacune d'entre elles (suppression des chevauchements de compétences, transfert entre collectivités ou au secteur privé, voire abandon de missions), les économies durables et structurelles, les pistes d'amélioration de la qualité du service.

Les cinq chantiers interministériels seront conduits sur les thématiques considérées comme des « leviers de transformation » : la simplification administrative et l'amélioration de la qualité de service, la transformation numérique, la rénovation du cadre des ressources humaines, l'organisation territoriale des services publics et la modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

La mise en œuvre opérationnelle des plans de transformation ministériels et interministériels commencera alors.

Elle se fera notamment en numérisant « tout ce qui peut l'être », comme le prévoit le Grand plan d'investissement 2018-2022 dont 4,4 milliards d'euros seront consacrés à « construire l'État de l'âge numérique ».

Les transferts de compétences proposés permettront la ventilation des 120 000 suppressions de postes dans la fonction publique d'ici à 2022.

« Action publique 2022 » s'articulera aussi avec les autres démarches de consultation actuellement menées par le gouvernement sur des sujets liés, en particulier la Conférence nationale des territoires. ♦

>> DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

La DGCCRF est déjà placée sous les fourches caudines du programme « action publique 2022 » !

Conscient de l'importance et de l'inscription dans la durée des mobilisations des personnels de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, confronté à une perte conséquente d'efficacité de cette administration (*), Bruno Lemaire, ministre de l'économie et des finances, a signifié, le 25 juillet dernier, aux organisations syndicales son intention de rouvrir le débat sur son organisation.

Bruno Lemaire a ouvert un cycle de discussions avec les organisations syndicales portant sur les missions, leurs conditions de mise en œuvre, l'organisation de la DGCCRF.

Les premières discussions ont d'ores et déjà fait apparaître que le ministre s'inscrit dans les objectifs poursuivis au titre du programme « action publique 2022 ».

Ainsi, et sans discussion aucune avec les organisations syndicales, la DGCCRF perdra 56 emplois ! Là encore, il y a matière à se demander à quoi servent les différents rapports produits par les missions inter-inspections. En effet, dans un rapport de juin 2017 portant sur l'examen de l'organisation et du fonctionnement des DDI, il est indiqué que « ... la réduction des effectifs très importante des effectifs depuis 2010... pose désormais la question d'un socle minimal d'effectifs pour les DDI... ». Alors que la plupart des services territoriaux de la DGCCRF sont exsangues, la reprise de la saignée des effectifs est inacceptable. Elle intervient après une stabilisation des effectifs de cette administration qui avait été actée en 2013 ! Plus largement encore, elle doit s'analyser, à l'image d'autres et conséquentes suppressions d'emplois inscrites dans le projet de loi de finances 2018 comme une volonté gouvernementale de s'attaquer aux missions de contrôle mises en œuvre par différentes administrations publiques de l'État.

C'est dans ce cadre que le ministre de l'économie et des finances propose aux organisations syndicales de réfléchir à l'adéquation entre les missions et les moyens dévolus à cette administration et à une nouvelle organisation de la DGCCRF...

Le processus de discussions proposé démarre très mal. Nul doute que le ministre entend réduire les moyens budgétaires alloués à la DGCCRF, porter des coups au périmètre des missions de cette administration et à leurs conditions de mise en œuvre, organiser une nouvelle montée en puissance de la dimension régionale de l'organisation de cette administration au détriment des dimensions départementales et infra-départementales, des conditions de vie au et hors travail des personnels, de l'effectivité et de la qualité du service public rendu aux usagers.

Dans un tel contexte, la CGT et l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels de la DGCCRF ont appelé les personnels à se mobiliser, par la grève et dans les manifestations, le 10 octobre dernier.

Elles ont aussi appelé les personnels à engager une campagne de motions reprenant les propositions et les revendications portées dans un cadre unitaire.

Il s'agit bel et bien d'imposer d'autres choix que les transferts, les privatisations et les abandons de missions recherchés au titre du programme « action publique 2022 », l'austérité budgétaire, la poursuite de l'entreprise de démantèlement et de démolition de la DGCCRF. ♦

(*) Un rapport conjointement réalisé, en 2016, par l'Inspection générale de l'administration (IGA) et par l'Inspection générale des finances (IGF) sur l'organisation déconcentrée de la DGCCRF, mise à mal par la création des DDI et des DIRECCTE, avait indiqué, sur la période 2010/2014 une diminution du nombre d'établissements visités (-23,7 %) et d'actions engagées (-35,1%).